

L'ÉCHO DE ST-FRANÇOIS

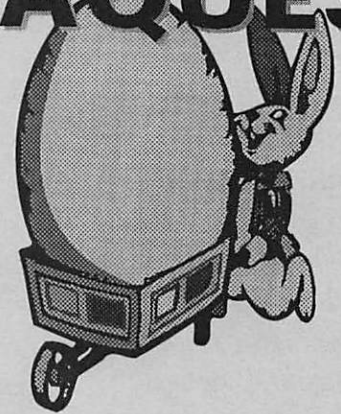
Journal Communautaire de Saint-François

Vol. 6 n° 5

Sommaire

<i>La presse communautaire</i> *****	3
<i>Bibliothèque du Rocher</i> *****	5
<i>Commission scolaire</i> *****	7
<i>Informatisation du patrimoine</i> *****	9-12
<i>Le sirop d'érable</i> *****	11
<i>Nouveautés à la Bibliothèque</i> *****	13
<i>Défi de la Rivière-du-Sud</i> *****	14
<i>Chronique pastorale</i> *****	15
<i>Chronique la Francolière</i> *****	17
<i>2649 \$ pour la Francolière</i> *****	13,16
<i>Les jeux de l'Écho</i> *****	20
<i>L'Écho municipal</i> *****	21-33
<i>Base-ball mineur</i> *****	34
<i>Petites Annonces</i> *****	35

JOYEUSES PÂQUES



Avril...
LE MOIS DE
LA PRESSE
COMMUNAUTAIRE
 p. 3



avril

1999



C.P. 321
Saint-François (Québec) — GOR 3A0
Tél. et fax: 418-259-2177

courrier électronique: echosf@bigfoot.com

V E U I L L E Z N O T E R

La date de remise des articles, des publicités et des petites annonces est

le **13** de chaque mois

ADMINISTRATEURS

Raynald Laflamme	Président	259-2659
Lorraine Lamonde	Vice-présidente	259-2433
Laurence Hallé	Trésorière	259-2982
Valérie Savoie	Secrétaire	259-7536

DIRECTEURS

Réjean Cloutier	259-2567
Conrad Lamonde	259-7295
Gary Gendron	259-7498

Publicité

Réjean Cloutier

Petites annonces

Laurence Hallé

Maquette et mise en page

Raynald Laflamme, Gary Gendron

Photo première page

Click Art, retouchée dans Photoshop

Traitement de l'information textuelle

Valérie Savoie

Natacha Couture

Louise Bonneau

Correction

Peggy Gendron, Lory Gendron, Caroline Jean

Assemblage

Lorraine Lamonde, chef d'équipe

Abonnement

Conrad Lamonde

Impression

Imprimerie St-Raphaël

Journal **réalisé**
StF **bénévolement**
communautaire

Les lettres ou articles doivent être dûment signés par leur auteur.

Le journal n'assume aucune responsabilité quant aux idées émises dans ses différentes composantes.

De plus, le journal se réserve le droit de rejeter toute lettre à caractère libelleux ou encore de l'abréger ou de la corriger avant publication.

TARIFS PUBLICITAIRES

	COÛT MENSUEL	COÛT ANNUEL
Carte d'affaires	10,00\$	96,00\$
1/4 page	15,00\$	144,00\$
1/2 page	30,00\$	288,00\$
1 page	50,00\$	480,00\$
Petite annonce	2,00\$	
ABONNEMENT		
ANNUEL EXTÉRIEUR	3,00\$	24,00\$
GRATUIT POUR TOUS LES RÉSIDENTS DE SAINT-FRANÇOIS		

Nos de téléphone importants

Ambulance 911
CLSC Antoine-Rivard 248-1518
Feu 911
Municipalité 259-7228
Centre anti-poison du Québec 1-800-463-5060
Tel-Jeunes 1-800-263-2266

AMECO Association des
médias écrits
communautaires
du Québec

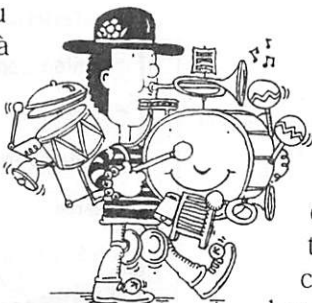
Distribution
Assermentée
AVODA
RPM média
Placement
désigné de
COMMUNAUTAIRE

Dépôt légal: Bibliothèque Nationale du Québec et du Canada

La presse écrite communautaire : une présence active au Québec

Les journaux communautaires au Québec ne sont plus ce que l'on pourrait appeler un fait nouveau. C'est dans les années 70 qu'on les voit naître un peu partout à travers le Québec. Privés d'aide gouvernementale, ces journaux disparaissent un à un tandis que d'autres naissent. C'est en juin 1981 que l'AMECQ (Association des médias écrits communautaires du Québec) voit le jour et commence à représenter ses 11 journaux fondateurs et à fournir des services de soutien et de formation à des citoyens, des groupes communautaires, voire même des municipalités impliquées dans la production d'un journal.

Aujourd'hui, à une époque où la presse traditionnelle nous submerge d'informations répondant de moins en moins aux besoins et à la réalité des Sens, la presse écrite communautaire est la seule qui permet aux gens de se réappropriar l'information et de faire en sorte qu'ils se reconnaissent véritablement. L'AMECQ



compte maintenant 85 journaux membres répartis à travers tout le Québec et rejoignent plus 700 000 lecteurs et lectrices. Avec l'apport considérable de ses 1200 artisans dont 95 % sont des bénévoles, tous ces journaux s'activent à rendre possible une information diversifiée, au service de leurs communautés.

L'une des premières caractéristiques des journaux communautaires est de diffuser une information ayant une influence directe sur les choix et décisions d'une population cible. Le type d'information, et surtout la manière de la traiter, vise à stimuler le développement du milieu et le sentiment d'appartenance à la communauté. Contrairement aux journaux privés, les journaux communautaires sont des organismes sans but lucratif, de gestion démocratique et de propriété collective. Que ce soit dans la gestion ou dans la production du journal, de par leur fonctionnement, les journaux communautaires sont accessibles à l'ensemble des citoyens.

Enfin, bien qu'étant des organismes sans but lucratif, les journaux communautaires ont besoin de financement. Dans ce domaine, ils sont soutenus principalement par la communauté, par le biais de la publicité locale, et parfois avec l'aide de leur municipalité. Quelques uns d'entre eux reçoivent des subventions gouvernementales, principalement de l'aide à l'emploi. La quasi totalité d'entre eux reposent sur la collaboration exclusive de bénévoles sans qui les journaux auraient bien des difficultés à fonctionner et à publier.

Ce sont tous les acteurs de cette vaste mise en oeuvre que la tenue d'un mois de la presse communautaire en avril tient à remercier.

CAMPAGNE DE FINANCEMENT «GRATTEUX»



DE L'ÉCOLE LA FRANCOLIÈRE

COMMANDITAIRES 98-99

Mc Donald	Serres Lavoie St-Vallier
Albert Bonneau	Restaurant Arrêt-stop
Normandin	Réjean Cloutier
Maxi	Garant inc.
Salon de Quilles l'Oie Blanche	Geyco inc.
S.C.A. St-François	Jacinthe Blais
Aliments Trigone Inc.	Caisse populaire de St-François
I.G.A.	Les Produits Métalliques Roy
Librairie Livres en Tête inc.	Dr Simon Morin
Jacques Boulet et Lucille Kirouac	Assurance Automobile de
Couvre Planchers Lachance enr.	Montmagny
Coiffure France	Weed Man
Atelier Albert Proulx	Meubles Morigeau Ltée
Assurances Fontaine, Lemay	Les emballages L & M inc.
Autobus L.S.B.C. inc.	Tapis Montmagny
Salon Karo Elle & Lui	Les Encans Boulet
Pharmacie Pierre Martin	Station de ski Le Relais
Boucherie Richard Morin	Station de ski La Crapaudière
Casse croûte chez Mike	
Clinique dentaire Richard Faucher & Ass.	
Les Équipements de ferme Bonneau enr.	



P.P.R. ENR.

Pour tous les travaux de réparation et de rénovation

Plâtrage

Peinture int. et ext.

Résidentiels

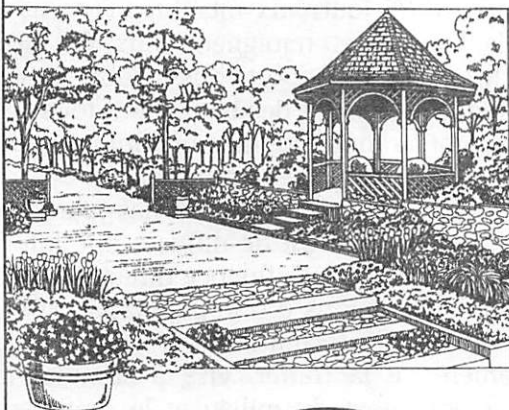
Yvon Rémillard

1, rue Boivin
Saint-François

Tél: (418) 259-2415



VOUS Y RÊVEZ DÉJÀ
DEPUIS QUELQUES ÉTÉS



La Ferme horticole Lajoie vous aide à passer du rêve à la réalité en débutant dès cet automne votre plan d'aménagement. Appelez Jean-François.



ferme horticole Lajoie inc

Tél.: 884-3124

327, rue Principale
Saint-Valier (Québec) G0R 4J0



TERRASSEMENTS
Joncas
& Frères inc.

- EXCAVATION
- TERRASSEMENT

- DRAINAGE
- NIVELAGE

- Choix varié de matériel naturel, tamisé, concassé

ESTIMATION GRATUITE

15 ANS D'EXPÉRIENCE
INFORMEZ-VOUS

- Terre noire
- Sable et gravier
- Pierre

- Vente et installation de fosses septiques
- Représentant — installateur autorisé système



Rés.: Martin
248-2585

Pag.: 241-7485

241,
route
Normandie,
Montmagny

Rés.: Rémi

248-6889

Rés.: Daniel

248-7818

Tél.: bur.: 418-248-2585

Fax: 418-248-8387

Vente et adm.: 418-259-7721
Fax: 418-259-7725

Québec: 1-800-463-7022
Ontario et Maritimes: 1-800-463-7050

MEUBLES

Morigeau

LTÉE

25, rue de L'Étang
Saint-François, (B.P. Morigeau)
Cté Montmagny, G0R 2G0

Votre bibliothèque veut vous faire gagner



Du 21 mars au 30 avril, votre bibliothèque municipale vous offre la chance de participer au concours GéoBIBLIO et de vous mériter plusieurs prix.

COMMENT PARTICIPER?

Un coupon de participation vous est remis à chaque fois où vous vous présentez au comptoir de prêt pour effectuer l'emprunt d'un ou de plusieurs biens culturels.

Le but du concours est d'associer des noms de lieux avec des photographies représentant des endroits ou des objets insolites situés à travers le monde.

☎ 418-259-2982

Laurence Hallé

TECHNICIENNE EN ADMINISTRATION

☛ Tenue de livre

☛ Impôt, etc.

1222, BOUL. ST-FRANÇOIS OUEST, SAINT-FRANÇOIS, G0R 3A0

Vous pouvez participer autant de fois que vous le désirez.

QUI PEUT PARTICIPER

Tous les abonnés (jeunes et adultes) de la bibliothèque municipale.

DES PRIX À GAGNER ?

Pour remporter l'un des prix offerts dans le cadre de GéoBIBLIO, vous devrez avoir inscrit au moins vingt bonnes réponses.

Lors d'un tirage local un magnifique atlas sera remis en prix parmi toutes les personnes ayant participé au concours.

Vous êtes également admissible à un tirage régional ouvert à tous les participants du réseau CRSBP-Régions de Québec et Chaudière-Appalaches. Ce tirage aura lieu le 18 mai 1999 au siège social du CRSBP.

LE RÈGLEMENT

Le règlement du concours GéoBIBLIO, comprenant la liste détaillée des prix, est affiché à la bibliothèque.

La tenue du concours GéoBIBLIO est rendue possible grâce à la collaboration de votre bibliothèque municipale et du CRSBP-Régions de Québec et Chaudière-Appalaches.



Saint-François (B.P. Morigeau)
Montmagny, Québec
GOR 2G0
Tél.: 418-259-7710
Fax: 418-259-7725

SALON KARO

4, rue Boivin
Saint-François
Montmagny
GOR 3A0

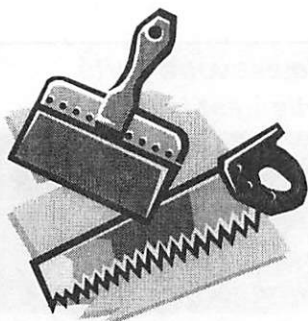


Carole Guillemette, prop.

259-7117



Pour vos projets en rénovation et construction



Venez rencontrer nos conseillers en
matériaux de construction

Dominique et Serge
Réjean Garant
Jacques Garant

St-François
La Durantaye
Berthier-sur-Mer

259-7715
884-2802
259-7718



André Gagon: après le Japon, Montmagny



La scène Edwin-Bélanger a reçu, le célèbre pianiste natif de St-Pacôme, André Gagnon. Le Japon est sa destination la plus fréquente.

Ce spectacle était le sixième présenté par les Arts de la scène de Montmagny et nous profitons de l'occasion pour mettre de l'avant une nouveauté, soit Forfait Souper-Spectacle en collaboration avec le Restaurant-Auberge La Belle Époque qui offrira une table d'hôte quatre services à un prix très abordable.

Le prochain spectacle aura lieu le 24 avril à 20H00 à la salle Edwin-Bélanger et mettra en vedette l'artiste Bernard Lachance.

Les billets sont actuellement en vente dans l'un de nos points de vente:

- ❶ Famili-prix Jacques Bernier, 248-5595;
- ❷ Uniprix, Marc Laroche, 248-8191;
- ❸ Bureau des Arts de la scène, 241-5799.

Les Encans Boulet INC.



Alfred Boulet

Terre à vendre

Plusieurs avec d'excellents bâtiments et terre à bois.

Notre équipe met un accent spécial sur la préparation du troupeau et de la machinerie.

Contactez-nous pour une évaluation.



Acheteur de troupeau
avec ou sans fond de terre

Saint-François, Montmagny
Tél.: **418-259-7086** Fax: 418-259-2610



BOUCHERIE

Richard Morin

Service d'abattage • Produits maison • Viande de choix

602, Chemin St-François Ouest
Saint-François, G0R 3A0
Tél.: (418) **259-7783**

**SPÉCIAUX EN MAGASIN
TOUTES LES SEMAINES**

AUTOPRO. CARROSSERIE

GARANTIE NATIONALE
tant que vous êtes
propriétaire
de votre véhicule

- ➡ Service de «Frame master»
- ➡ Voitures de courtoisie
- ➡ Installation de pare-brise
- ➡ Estimation gratuite

*Votre véhicule est votre fierté
Votre satisfaction est la nôtre!*

GARAGE FERNAND LANGLOIS ET FILS

174, 4^e Rue, Montmagny
Tél.: 418-248-5622, Rés.: 418-248-6072
Fax: 418-248-7071

PLUS DE 39 ANS D'EXPÉRIENCE

Location de locaux

Le Conseil d'établissement précise la politique de la Commission scolaire

Dans sa réunion du 18 février 1999, le Conseil d'établissement de l'École intégrée Notre-Dame-de-l'Assomption/La Francoière/Saint-Pierre a approuvé, à l'unanimité, une proposition sur la location de local dans ses trois immeubles, conformément à l'article 93 de la Loi 180.

Cette proposition est en lien direct avec La politique d'utilisation des locaux de la Commission scolaire de la Côte-du-Sud, entrée en vigueur le 1er juillet 1995 et vient ajouter, préciser certains éléments pour les divers milieux dans lesquels sont situés nos immeubles.

Dans un souci d'harmonisation, il est prévu que cette politique commission soit revue durant l'année scolaire 1999-2000 par un comité composé à cet effet. Les travaux seront soumis à l'assentiment de l'assemblée des commissaires.

D'ici là, en ce qui concerne la direction de l'École intégrée Notre-Dame-de-l'Assomption/La Francoière/Saint-Pierre, c'est la politique de la commission scolaire (1er juillet 1995) et la proposition du Conseil d'établissement (18 février 1999) qui guideront ses décisions en regard de la location de local dans l'un de nos trois immeubles.

La proposition approuvée du Conseil d'établissement

- Attendu que l'École Notre-Dame-de-l'Assomption/La Francoière/Saint-Pierre est d'abord un lieu d'éducation, voué à l'apprentissage et au développement des enfants qui lui sont confiés;
- Attendu que les périodes de vacances sont une occasion, pour les employés, de se reposer et se détacher de leurs obligations habituelles;
- Attendu que l'école, parce que partie prenante d'une communauté, doit collaborer au niveau de l'utilisation de ses locaux par des membres de cette même communauté, dans la mesure du possible;
- Attendu l'implication financière des communautés de Berthier-sur-Mer et Saint-Pierre,

Il est proposé:

- Que la location de locaux, salles, à l'École intégrée Notre-Dame-de-l'Assomption/La Francoière/Saint-Pierre soit permise durant l'ensemble de l'année à l'exception des périodes suivantes:
- du début de la deuxième semaine de juillet à la fin de la deuxième semaine du mois d'août (vacances d'été),
- la période du congé du Temps des Fêtes des em-

ployés de soutien (Noël, Jour de l'An),

- la semaine de relâche,
- la période du congé de Pâques,
- tout autre congé férié (Fête du travail, Action de Grâce, Fête de Dollard, Saint-Jean-Baptiste, Fête du Canada ...).
- Que toute réservation se fasse dans un délai minimal d'une semaine avant la date désirée (sauf pour une rencontre familiale suite à des funérailles).
- Que les deux seules exceptions, en ce qui concerne des réservations pendant les périodes de vacances ou congé, demeurent au niveau d'une demande pour une rencontre familiale suite à des funérailles ou pour des organismes du milieu (exemples: Garde paroissiale, Cercle des Fermières, etc.). Toute location, par un groupe autre que les deux précités, sera tranchée par le Conseil d'établissement. S'il devait y avoir un désaccord sur l'interprétation à l'effet qu'un groupe soit ou non un organisme du milieu, la direction de l'école devra trancher au meilleur de sa connaissance. Toutefois, durant les périodes de vacances et congés cités ci-avant, la direction de l'école n'engage aucun employé à accéder à une telle demande et ne se crée aucune obligation envers un demandeur.
- Que tout document autorisant la location de locaux, salles, soit signé par la direction de l'école, sinon l'école n'a aucune obligation envers un demandeur.
- Que la présente proposition entre en force dès son approbation par le Conseil d'établissement.
- Que la présente proposition, après approbation, soit diffusée au niveau de tous les parents de nos écoles, des municipalités de chacun de nos immeubles, des organismes connus sur le territoire de notre école intégrée (exemple: Caisse Populaire, Journal local, Age d'or, etc.) et de toute autre personne manifestant le désir d'en connaître le contenu.

Note: Cette proposition ne touche pas les contrats de location sur une base annuelle (exemple: municipalité et commission scolaire). Elle concerne les locations touchant un événement particulier à l'intérieur d'une journée ou une location à court terme (exemple: événement d'un soir par semaine sur une période de quatre semaines).

Michel Greffard

**École intégrée Notre-Dame-de-l'Assomption
La Francoière/Saint-Pierre**

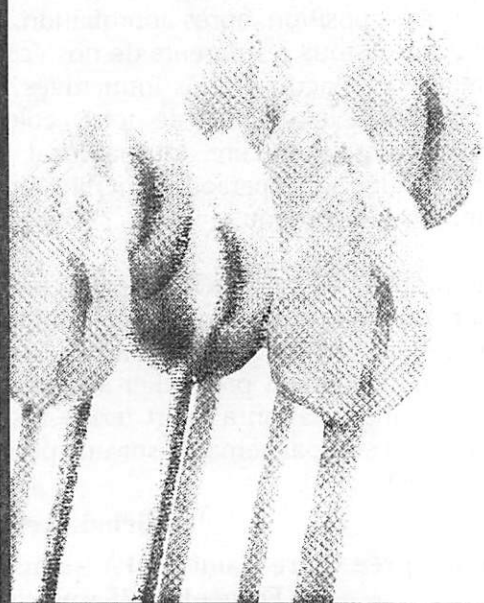
La SODEC, partenaire du développement culturel régional

SODEC

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT
DES ENTREPRISES CULTURELLES

Québec ☐☐

La culture, une passion qui se développe

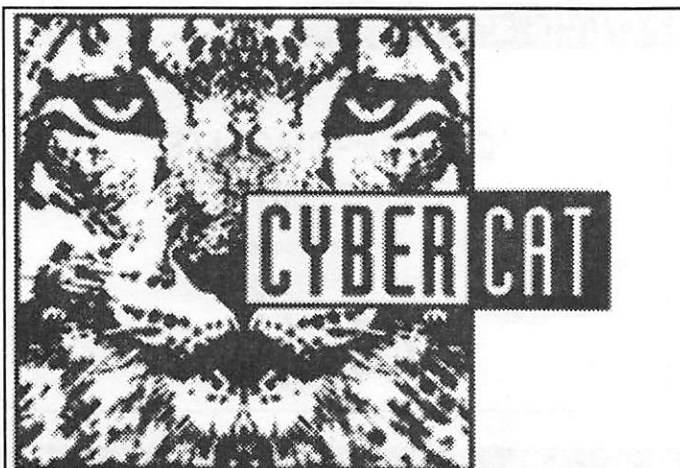


Avec l'arrivée de nouveaux équipements informatisés

De nouveaux défis pour la Société de Conservation du Patrimoine de Saint-François de la Rivière-du-Sud

Afin de rendre plus efficace notre travail de classement de documents, de recherche en généalogie et en histoire locale, nous désirions depuis quelque temps nous munir d'appareils informatiques. La confiance

et la compréhension du Conseil d'administration de la Caisse Populaire nous ont permis d'acquérir des appareils qui sont maintenant fonctionnels et qui répondent entièrement à nos attentes. Aujourd'hui, nous désirons leur dire que nous apprécions à un haut degré le geste qu'ils ont posé au profit de notre organisme.



Cyber Cat inc.

Les spécialistes en catalogues électroniques sur Internet

www.cybercat.qc.ca

téléphone: (418) 259-2616

Invitation

Présentement, notre plus grand désir serait de recevoir au sein de notre groupe un certain nombre de personnes désirant travailler avec nous à retrouver le souvenir de notre passé, à retracer les gestes et les exploits de quelques-uns (-es) de nos prédécesseurs. Si vous êtes de celles et de ceux qui désirez connaître le cheminement de vos ancêtres, les modes de vie, les différents métiers et occupations de ceux et celles qui ont occupé vos maisons, et qui ont, cultivé vos terres, vous êtes probablement une de ces personnes à qui nous aimerions confier certaines tâches pouvant vous amener à trouver des réponses à vos questions. Si vous êtes de ceux et de celles qui déplorent que La Société de Conservation du Patrimoine ne se soit pas intéressée jusqu'à maintenant à l'histoire de votre famille, vous êtes peut-être la personne qui l'y amènerai en vous impliquant vous-même dans les recherches appropriées. Vous possédez une maison ancienne, une terre ancestrale ou acquise de récente date et vous désirez en connaître tous les anciens propriétaires, nous pouvons vous indiquer comment y arriver.

Suite à la page 12

RESTAURANT
L'ARRÊT
Stop

Autoroute 20 Sortie 364
Berthier-sur-Mer/St-François
259-7704

➤ Menu du jour

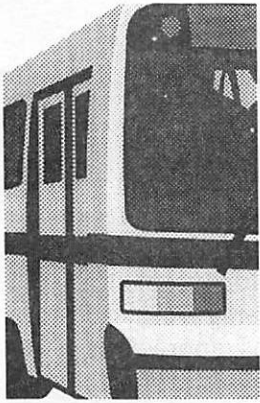
➤ Commande à emporter

➤ Pizza

➤ Mini-dépanneur ➤ Loto-Québec ➤ Diesel

➤ Salle semi-privée jusqu'à 40 personnes



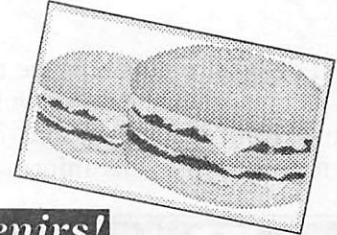


Laissez-vous tenter, tous au Casino

Voyage à Montréal le 5 mai 1999: aller au Casino, découvrir les attraits de la ville de Montréal, souper et théâtre des variétés.

Pour informations contactez Yvette Lamonde au 259-7849.

En attendant le retour de l'été,
voici quelques
diapositives
de la dernière
saison.



Quels souvenirs!

CASSE-CROÛTE CHEZ MIKE

570, Chemin S^t-François Ouest
Saint-François

259-2447

GARAGE

PATRICE SAMSON enr.



- Mécanique générale
- Entretien de chariots élévateurs
- Entretien de camions

140, Principale Saint-Pierre

Tél.: (418) 248-4646

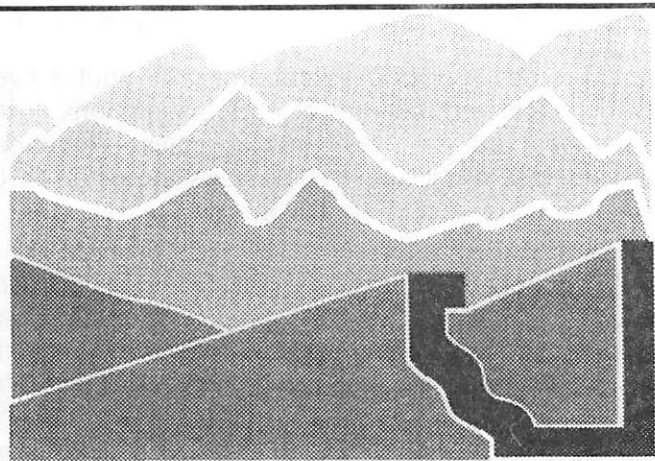
*Nos nouvelles
pelles en silicone*

Garant, pour qui l'innovation est primordiale, met sur le marché une gamme unique de pelles à neige en silicone. Ces nouveaux outils, de qualité supérieure, sont offerts en trois modèles pratiques : pelles, grattoirs et pelles-grattoirs. Nous avons injecté du silicone dans leurs lames de manière à empêcher la neige et la glace d'y adhérer, et ainsi faciliter la corvée du pelletage.

Garant est le seul fabricant à offrir des outils de déneigement en silicone. Encore une fois, la concurrence traîne loin derrière!



Pour information: 259-7711



GOUTTIÈRES

Appalaches

PIERRE MORIN

76, AVE STE-BRIGITTE, MONTMAGNY, (QC), G5V 2Y4

- ✧ Gouttières en aluminium sans joint, multi-plis
- ✧ Recouvrement de fenêtres en aluminium
- ✧ Recouvrement de larmiers (Fascia-Soffite)
- ✧ Installation résidentielle et commerciale
- ✧ Choix de couleurs
- ✧ Garantie 20 ans (matériaux)
- ✧ Garantie 5 ans (main-d'oeuvre)

Service après vente

(418) 248-4619

Les produits de l'érable pour cuisiner

Le sirop d'érable contient moins de calories que le miel et le sucre. En effet, 100g de sucre équivaut à 400 calories et 100g de miel contient 300 calories, alors que 100g de sirop d'érable ne renferme que 250 calories. Outre sa valeur énergétique de 293K/100g, le sirop d'érable représente une source alimentaire intéressante. Ses principaux éléments et valeur nutritive sont les hydrates de carbone (65%) qui représentent un combustible générateur de chaleur et d'énergie musculaire, le potassium (0,20%) qui contribue à l'élasticité des tissus, le calcium (0,07%) qui aide à conserver une bonne dentition et des os en santé, et les acides organiques (0,41%) qui sont un des ingrédients de base des protéines et qui produisent un arôme et une saveur incomparables.

Si vous décidez d'utiliser le sirop ou le sucre d'érable pour une recette de gâteaux, tartes ou autres pâtisseries, sachez que, étant un sucre raffiné, le sucre blanc sucre plus que le sucre d'érable. Il faut donc tenir compte cette différence dans les quantités utilisées pour la cuisson. Ainsi, pour remplacer du sucre blanc par du sucre ou du sirop d'érable, procédez selon les indications suivantes: remplacez une tasse (250g) de sucre blanc par 1 1/2 tasse (375ml) de sucre d'érable ou 1 1/4 tasse (300ml) de sirop d'érable.

De plus, dans le cas du sirop d'érable, il faut diminuer la moitié de la quantité de liquide demandé dans la recette, et ajouter 1/4 c. à thé de soda à pâte, tout en diminuant dans la même proportion, la quantité de poudre à pâte demandée.

Entretien Ménager

D. PAQUET inc.

Lavage de tapis

- meubles
- murs
- stores

Décapage

Cirage

Etc.



ESTIMATION GRATUITE

358, Chemin St-François, Montmagny, Québec — G0R 3A0
TÉL.: 418-259-2559 FAX: 259-2342

Société de Conservation du Patrimoine

Suite de la page 9

Sollicitation

Si vous possédez d'anciens contrats notariés, nous considérons qu'ils pourraient nous être très utiles ; confiez-les nous pour quelques jours, juste le temps d'en faire des photocopies et nous vous les remettrons. Pour constituer un calendrier paroissial annuel, nous aimerions posséder un choix varié de photos anciennes et récentes. Vous en avez, alors ne vous dites pas trop vite qu'elles ne nous intéressent pas: confiez-les nous, nous les ferons reproduire et nous vous les rendrons. A titre d'exemple: une grande réunion familiale à l'occasion d'un événement spécial, surtout si vous pouvez identifier la plupart des personnes présentes sur la photo. Nous invitons particulièrement les industries, les commerces, et les entreprises agricoles qui ont une histoire à Saint-François à nous relater leurs débuts et leur évolution

au cours des années par l'entremise de photos avec les dates correspondantes à leurs installations et les personnes qui en furent responsables., Répondez vous-mêmes à cet appel, sans vous inquiéter de ce que fera votre voisine ou voisin.

Décès d'un des nôtres

Il y a quelques jours, nous déplorions la mort de monsieur Paul-Eugène Blais qui, au sein de notre groupe, par ses souvenirs historiques et ses recherches généalogiques, a contribué, au cours des dernières années, à alimenter notre banque de renseignements. Sa fidèle présence à nos rencontres mensuelles nous manquera beaucoup. À sa famille, nous offrons nos sincères condoléances.

Jacques Boulet, président
Société de Conservation du Patrimoine
de Saint-François



Hommage au civisme

Récompenses, décorations ou distinctions pour actes de civisme

Le gouvernement du Québec rend hommage à des citoyennes et des citoyens qui ont porté assistance à des personnes dont la vie était en danger. Il leur accorde des récompenses, décorations et distinctions en vertu de la *Loi visant à favoriser le civisme* (L.R.Q., c. C-20).

Tout citoyen qui considère qu'une personne a accompli un acte de civisme, dans des circonstances difficiles, et même périlleuses, peut proposer le nom de cette personne au Comité sur le civisme. L'acte de civisme doit avoir été accompli entre le 1^{er} janvier 1998 et le 31 décembre 1998.

La proposition d'une candidature doit contenir les renseignements suivants :

- 1 Nom, adresse et numéro de téléphone de la personne proposée (si cette dernière est décédée, les coordonnées d'un parent ou d'un ami)
- 2 Description de l'acte de civisme avec mention de la date de l'événement
- 3 Nom, adresse et numéro de téléphone des témoins
- 4 Nom du service de police qui a consigné l'événement, s'il y a lieu
- 5 Nom, adresse et numéro de téléphone de la personne qui propose (Une personne ne peut se proposer elle-même.)

La proposition d'une candidature doit être acheminée au plus tard le 1^{er} mai 1999 à l'adresse suivante :

Comité sur le civisme
Direction de la coordination et
du soutien en relations civiques
Ministère des Relations avec les citoyens
et de l'Immigration
360, rue McGill, bureau RC.10
Montréal (Québec) H2Y 2E9

Le dépliant d'information « Hommage au civisme » est disponible à la Direction de la coordination et du soutien en relations civiques du ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration et aux bureaux de Communication-Québec. Il comporte un formulaire de proposition d'une candidature.

Pour de plus amples renseignements, composez le (514) 873-1630 ou le 1 800 831-4347.



Gouvernement du Québec
Ministère des Relations avec les citoyens
et de l'Immigration

Québec



Les Savoie recevront les Fermières à la cabane

Les Fermières se donnent rendez-vous le mercredi 14 avril, à 11 heures à la cabane à sucre de Mme Jacques Savoie pour le dîner. Chacune apportent son lunch. Suivra par la réunion, la visite de la cabane et la dégustation des produits de l'érable.

On vous attend en grand nombre, le prix pour cette journée \$4.00

Les Fermières



JOACHIM LAFERRIÈRE
ÉLECTRICIEN INC.
ENTREPRENEUR ÉLECTRICIEN

RÉSIDENTIEL, COMMERCIAL ET INDUSTRIEL

- Service de nacelle • Téléphonie résidentielle

4, 3^e Avenue
Saint-Raphaël
G0R 4C0

TÉL.: 418-243-2074
FAX: 418-243-2157

*Faites
un choix éclairé!
Visitez chaque pièce
de votre maison
comme si vous y étiez
réellement
avant sa construction*



MONTMAGNY 240, Des Ateliers 248-0401	QUEBEC 2540, Boul. Hamel 683-3343	RIMOUSKI 231, Des Sorbiers 724-7726	CHICOUTIMI Place du Royaume 543-1212
--	---	---	--

À l'écoute de vos suggestions

Pour faire suite à vos suggestions, les volumes suivant sont maintenant disponibles:

- ★ Le rêve et ses symboles;
- ★ Lise Payette,
Ces femmes d'honneur, Tome 2;
- ★ La chambre d'Éden Tome 2;
- ★ Marie Laberge,
La cérémonie des anges;
- ★ Abolissons l'hiver.

Un rappel

Vous désirez un volume qui n'est pas à la bibliothèque n'hésitez pas à le demander on se fera un plaisir de vous le commander et on vous appelle dès qu'il est disponible.

Concours GEO-BIBLIO

Participez autant de fois que vous le désirez.

Diane Gendron

ANNIVERSAIRE

5^e

*Pour son 5^e anniversaire,
Tapis Montmagny se refait
une beauté.*



*Beaucoup de
nouvelautés!*

*Plusieurs spéciaux
en magasin!*

Tapis Montmagny

De tout pour habiller murs et planchers

391, boul. Taché Est, Montmagny

248-7840

Réunion le 7 avril

Le comité organisateur

veut redéfinir le Défi



Il y aura une importante réunion le mercredi 7 avril à 20h30 au bar du Centre des loisirs.

Il sera question de redéfinir le Défi de la Rivière-du-Sud en rendant la course plus accessible à tout le monde, par une classe participation et une classe compétition.

Vous avez des choses à dire, soyez présents.

Chambres à air recherchées

Je suis à la recherche de chambres à air usagées, de tracteur ou de charrette, pour la course de radeau qui aura lieu cet été. Les chambres à air seront réparées et mises à la disposition des équipes participantes. Aidez nous à faire de cette activité une réussite. Pour me rejoindre, vous composez le 259-2454 après 17h30.

Mario Marcoux

Promutuel Montmagny, un assureur au service des gens d'ici



Une équipe dynamique et professionnelle à l'image et à l'écoute des gens d'ici.

Des services personnalisés entièrement offerts en région, de tout premier contact jusqu'au règlement d'un sinistre



Richard Galibois, agent
259-7405

ASSURANCE

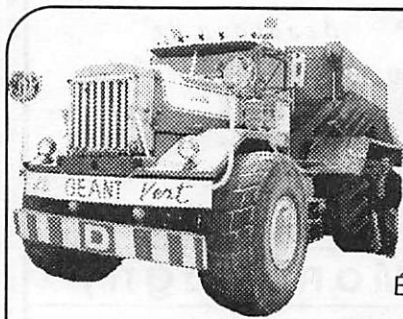
habitation • automobile • commerciale • agricole • vie

Ferme Porasseny inc. & Saint-François Montmagny

Eleveur pur-sang et hybrideur (femelle F1)
Landrace, Yorkshire, Duroc Suivie par le PEG, PVSP.

Membre du groupe PorcBeq inc.
(compagnie génétique porcine)

Tél.: (418) 259-2638 Fax: (418) 259-2319
Porcherie: (418) 243-3222 Cell.: (418) 241-3333



90226069
QUÉBEC INC.
Transport général

MARCEL GUIMONT, PROP.

Épandage de pierres à
chaux agricoles

60, rue Paradis
Saint-Raphael, Bellechasse G0R 4C0

418-243-3408

ROY

PRODUITS MÉTALLIQUES ROY Inc.

52, boul. Morigeau
St-François, Montmagny, Qc G0R 2G0

Tél.: (418) 259-2711
Fax: (418) 259-2931

FABRICATION DE MOBILIERS DE MAGASIN
ET COMPOSANTES DE MÉTAL SUR MESURE



PÂQUES

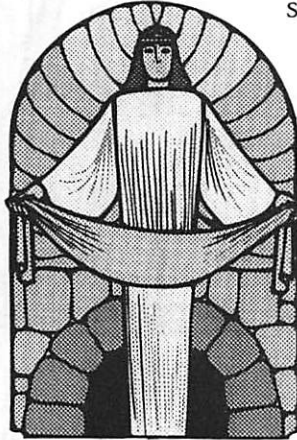
Un nouveau matin se lève

*"Un nouveau matin se lève, Alléluia, Alléluia
Premier jour de la semaine, Alléluia, alléluia
Regardez ma joie briller, alléluia, alléluia
C'est Jésus qui se relève, alléluia, alléluia"*

Chers amis de St-François,

Au-delà des oeufs de Pâques ou des lapins en chocolat, il y a un événement historique et capital dans l'histoire du monde: un homme est ressuscité. Ce que les civilisations anciennes avaient rêvé, la Mésopotamie, l'Égypte surtout, s'est réalisé en Judée: un tombeau s'est ouvert et le mort en est sorti de lui-même; il s'est manifesté à des témoins qui en sont tout bouleversés.

Nous accueillons ce phénomène dans la foi, dans la fidélité aux croyants et croyantes de deux mille ans qui ont investi leur vie dans ce mystère par le sacrement du baptême.



Le matin de Pâques est un matin spécial. On a inventé le rite de l'eau de Pâques, selon deux conditions: une eau vive et chantante, cueillie à l'aube avant le lever du soleil; on promet que cette eau se conserve. Est-ce un mythe ou une réalité?

L'important, c'est la foi vivante qui s'abreuve au corps glorifié de Jésus, marqué des cicatrices du crucifiement: de son côté transpercé par la lance, est sorti de l'eau et du sang.

Nous entrons ici dans le fameux couple juif: souffrance-récompense, illustré avec évidence dans la parabole du pauvre Lazare.

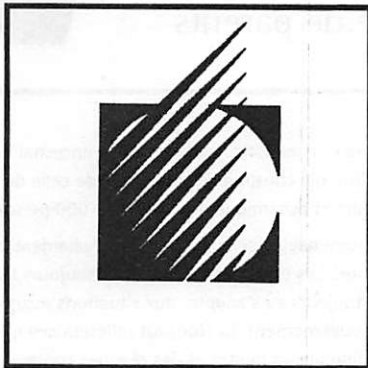
Chers amis, je souhaite que la joie de Pâques vous atteigne au coeur et vous transporte dans les hautes régions de la libération et de la légèreté. Saint Paul a dit: «Si le Christ n'est pas ressuscité,

notre vie est un désastre et absurde; je suis le plus malheureux des hommes". Notre monde est souvent traversé par des courants de pessimisme; les mauvaises nouvelles s'empilent sur nos têtes et finissent par creuser des traces de désespérance.

Croyons à la victoire finale de la résurrection et devenons des témoins. Joyeuses Pâques.

Robert Leblanc

*«Il m'envoie vers vous, mes frères, Alléluia
Lui, déjà, il nous devance, alléluia
Écoutez mes compagnons, Alléluia
C'est Jésus qui nous appelle. Alléluia.»*



LOUIS-M. GARANT
CONSULTANTS INC.

Spécialiste en Marketing
Parainnage d'entreprises

Catalogues électroniques sur Internet ou sur CD

2, rue Boivin, St-François QC G0R 3A0
Tél.: 418 259 2616



LES
CONSTRUCTIONS
JEAN BOUCHER

Entrepreneur général
Rénovation • Construction

194, rue Principale Ouest
Berthier-sur-Mer, Qc

Tél.: 418-259-2628

G0R 1E0



Terrain de jeux



Tu es âgé (e) de 16 ou plus et tu désires vivre une expérience unique, alors tu n'as qu'à poser ta candidature au Bureau municipal dès maintenant. Tu as jusqu'au 7 mai pour le faire.

France St-Hilaire
Pour le Comité de parents

NUNAVUT

Le 1^{er} avril 1999, un nouveau territoire verra le jour : le Nunavut.



Le Nunavut, qui signifie « notre terre » en inuktitut, est le territoire ancestral des Inuits de l'Arctique de l'Est. Avec une superficie qui constitue le cinquième de celle du Canada, le Nunavut abrite une population jeune et dynamique de près de 25 000 personnes.

Le Nunavut doit certes relever de formidables défis, mais il offre également la promesse d'un avenir meilleur à sa population. Les résidents du Nord ont toujours fait preuve d'initiative et d'ingéniosité et ont toujours su s'adapter aux situations auxquelles ils devaient faire face. Le nouveau gouvernement du Nunavut reflétera ces qualités en alliant la fine fleur des valeurs traditionnelles inuites et des régimes contemporains.

Le Canada, qui a été établi dans un esprit de collaboration, de démocratie et de paix, poursuit son évolution avec cette réalisation unique : la création du Nunavut.



Gouvernement du Canada / Government of Canada

Canada



Les élèves se sensibilisent à l'importance de la lecture

Bonjour tout le monde,
Si vous ne le saviez pas, la semaine du français était du 15 au 19 mars. Pour cette occasion, le conseil des élèves a organisé une activité spéciale. Après consultation le conseil a décidé d'appeler celle-ci: «Chaîne en dé "lire"». Cette activité ne durera pas une semaine, mais un mois pour laisser le

temps aux élèves de lire le plus de livres. Une fois le temps terminé, les enseignants devront poser quelques questions à l'élève pour vérifier si les élèves ont bien lu. Si oui, le professeur remet un billet à ce dernier sur lequel il ou elle va indiquer son nom et le titre de son livre. Ainsi, chaque billet formera un maillon de la chaîne. Le but est de former la plus grande chaîne. À chaque niveau, la couleur des billets est différente.

Les objectifs sont de sensibiliser les élèves à l'importance de la lecture et de développer un esprit de solidarité à la réalisation d'un projet commun. De plus, le conseil des élèves s'est réuni pour écrire une lettre aux enfants du Mali. Nous faisons ce geste en signe de remerciement, parce que ceux-ci nous ont envoyé de belles cartes postales pour nous remercier des dons que nous avons amassés à l'Halloween. Nous pourrions ainsi correspondre avec eux, ce qui est très intéressant.

Joyeuses Pâques à tous.
Gabriel Gourges, président

Weed Man®

NOUS PRENONS SOIN DE VOTRE PELOUSE

Tél.: 418-259-7700
1-800-463-4877

256, chemin St-François O., Saint-François, Qc G0R 3A0



Les Assurances Fontaine Lemay & Ass. inc. (J.P. Bolduc inc.)

542, boul. Saint-François Ouest, Saint-François G0R 3A0

☎ (418) 259-7781

ASSURANCE DE DOMMAGES



Lucie Bolduc
C. d'A. Ass.



Judith Rémillard
C. d'A. Ass.



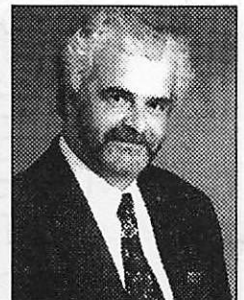
Denise Prévoost
secrétaire

*Nous sommes
heureux
d'accueillir
Judith au sein
de notre équipe*

ASSURANCE DE PERSONNES



Francis Fontaine, avc
Armagh



Réal Fontaine, avc
Représentant en
épargnes collectives
Cap-Saint-Ignace

FL
SERVICES FINANCIERS : *Un choix de confiance*

ÉCOLE LA FRANCOLIÈRE On recueille 2649\$ pour les activités

La somme de 2649\$ a été recueillie lors de la campagne de financement de La Francolière.

Merci pour votre grande générosité! Merci pour vos encouragements!

Grâce à l'argent de cette campagne de financement, nos élèves du premier cycle ont eu la chance d'aller au Village des Sports de Valcartier alors que les étudiants du deuxième cycle sont allés à St-Malachie au centre de ski La Cra-paudière. Ces derniers auront encore le plaisir de vivre des activités spéciales qui complète fort bien leurs apprentissages scolaires. S'impliquer, participer et partager. Voilà une formule gagnante! Merci encore pour votre précieuse collaboration.

Au plaisir!



Un chansonnier pour clôturer la saison

Il y aura soirée de clôture pour les activités des sports d'hiver, le samedi 17 avril à compter de 21 heures.

Vous n'avez jamais assisté à une soirée avec un chansonnier? Et bien ce sera votre baptême et vous reviendrez sûrement une prochaine fois.

Soyez curieux il y a du monde adulte de tous les âges. Donc rien de gênant, soyez présents on vous y attend. Entré gratuite

Pierre Garant
Tél.: 418-259-2655
Fax: 418-259-2158



WEED MAN
708, ST-FRANÇOIS O., c.p. 98
Saint-François, Québec
Canada G0R 3A0

DÉPANNEUR ULTRA ST-FRANÇOIS enr.

Épicerie

OLCO



Hé les amis, j'ai vu au Dépanneur Ultra un écureuil plus gros qu'une poule.
En plus, j'ai des chances de le *gagner*.

Comment ça?

Il y a un *tirage!* Informe-toi. *Chocolat* que c'est bon.

J'ai aussi vu de belles pièces décoratives que Michèle a faites pour vous.

C'est très beau et pas cher du tout. Il faut voir!

Et j'ai entendu parler qu'il va y avoir des changements majeurs
au cours des prochaines semaines et que...

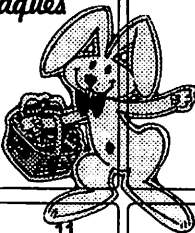
J'en reparlerai le mois prochain,
je manque de place.

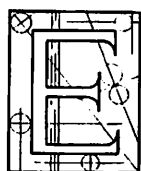


Nos heures d'ouverture

Lundi au jeudi : 6h30 à 22h
Vendredi: 6h30 à 23h
Samedi: 7h30 à 23h
Dimanche: 8h à 22h

AU FIL DES JOURS

Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
				1	2 <i>Vendredi Saint</i>	3
4 <i>Pâques</i> 	5	6 Séance régulière du Conseil	7	8	9	10
11	12	13 <i>Tombée de L'Écho</i>	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24 Soirée dansante Orchestre Tradition
25	26	27	28	29	30	



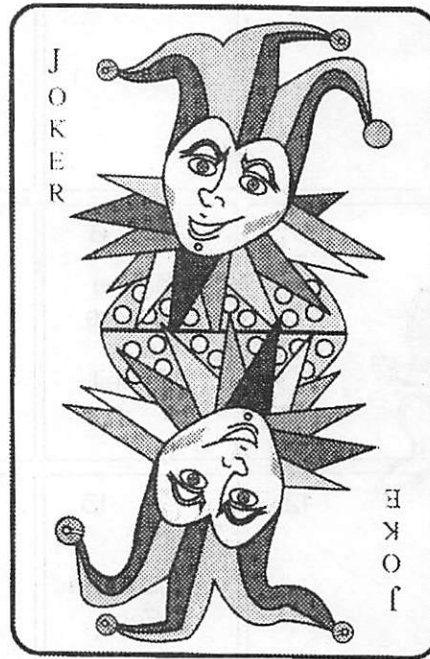
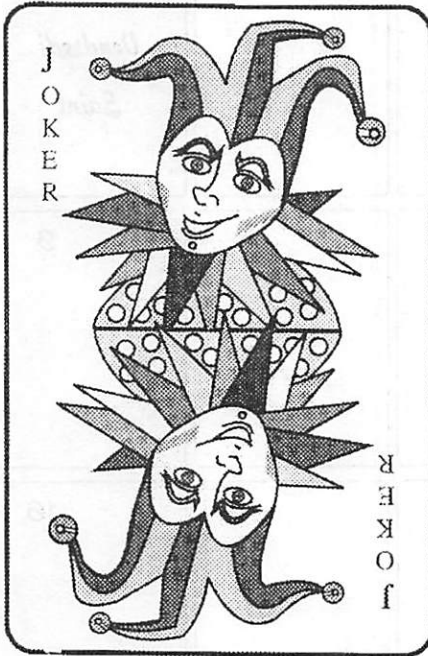
publicitaire
SPACE **en construction**

Disponible maintenant
Annonces
Réservez-le
Réjean Cloutier: 259-2567

JEU DES DIFFÉRENCES



À toi de trouver les 5 différences entre ces deux images.



MOT-MYSTÈRE

Solutions page 35

LA NOURRITURE

- | | |
|-----------|-----------|
| beigne | nouille |
| céréale | pain |
| confiture | poisson |
| fromage | potage |
| fruit | ragoût |
| galette | riz |
| gâteau | salade |
| jus | sandwich |
| lait | sauce |
| légume | soupe |
| marinade | tarte (2) |
| noix | viande |

l	m	g	s	a	n	d	w	i	c	h	t
e	m	a	r	i	n	a	d	e	e	i	c
g	s	l	a	s	o	u	p	e	u	n	o
u	a	e	g	p	u	i	d	r	e	o	n
m	u	t	o	o	i	a	f	s	n	s	f
e	c	t	u	t	l	r	u	l	g	s	i
g	e	e	t	a	l	j	i	l	i	i	t
a	e	u	s	g	e	r	s	z	e	o	u
t	a	r	t	e	n	o	i	x	b	p	r
e	v	i	a	n	d	e	t	a	r	t	e
a	c	e	r	e	a	l	e	l	a	i	t
u	f	r	o	m	a	g	e	p	a	i	n

○ ○ ○ La mère de Félix fait les _____ biscuits au monde.

PROVINCE DE QUEBEC
MUNICIPALITÉ ST-FRANÇOIS DE LA RIVIÈRE DU SUD
COMTÉ DE MONTMAGNY

À une séance régulière des membres du Conseil municipal de la Municipalité de St-François de la Rivière-du-Sud, dûment convoquée par avis spécial à chacun et tenue le lundi 01 mars 1999, à la salle municipale au Centre des Loisirs, à vingt heures.

À laquelle sont présents monsieur Jacques Dumas, maire, messieurs, Norbert Morin, madame Mariette Pelletier, Auguste Boulet, Pierre Jean et Réjean Cloutier, tous conseillers formant le quorum sous la présidence de monsieur Jacques Dumas, maire.

Monsieur Yves Laflamme, secrétaire-trésorier est aussi présent.

La séance débute par la prière d'usage du Maire.

IL EST PROPOSÉ par monsieur Auguste Boulet,
APPUYÉ par Réjean Cloutier,
ET RÉSOLU QUE l'ordre du jour soit accepté avec varia ouvert.

Une photocopie du procès-verbal de la séance régulière du lundi 01 février 1999 ayant été remise à chacun des membres du Conseil, sa lecture en est dispensée.

IL EST PROPOSÉ par madame Mariette Pelletier,
APPUYÉ par monsieur Norbert Morin,
ET RÉSOLU QUE le procès-verbal de la séance régulière du lundi 01 février 1999 soit accepté tel que déposé.

IL EST PROPOSÉ par monsieur Pierre Jean,
APPUYÉ par monsieur Réjean Cloutier,
ET RÉSOLU QUE le secrétaire-trésorier soit autorisé à payer les comptes suivants:

COMPTES À PAYER

Soc. Canadienne Postes, envoi lettre recommandée	-15,39
Remboursement activités loisirs	-22,00
Club Motoneige Le Petit Canton, frais inhérents à la procédure d'urgence	-150,00
Hydro-Québec, éclairage public	-545,56
Hydro-Québec, électricité log. 536	-282,39
Québec-Téléphone, service bureau	-299,15
service garage	-94,69
Ministre Revenu Québec, remise de février	-4 225,31
Ministre Revenu National, remise de février	-2 928,83
CARRA, remise de février	-265,74
Gaston Garant, remb. 400km à .24, remb. facture annonce Sicard	-146,61
Régie Inter. Anse-à-Gilles, enfouissement vidanges février	-865,04

Richard Leblanc, enlèvement vidanges février	-2 189,81
La Fabrique, loyer février 1999 Bibliothèque	-166,67
Bureautique Côte Sud, achat photocopieur Canon NP-6230	-8 046,00
Bureautique Côte Sud, 2 relieurs	-9,09
Ferme Magi, 1er versement déneigement rue du Rocher	-445,73
L'Echo St-François, contribution publicitaire	-665,00
Laboratoire de l'Environnement, analyses échantillons d'eau	-53,37
Les Produits Ind. J-P. Côté, chlore	-540,74
Formules d'Affaires CCL, formules à usage multiple, chèques, enveloppes	-535,52
Ville de Montmagny, quote-part Cour municipale	-925,37
Société Québécoise Ass. Eaux, études	-167,03
Prolab, graisse machinerie	-236,31
Mines Séleine, gros sel en vrac	-986,84
Praxair, location bouteille, oxygène, électrode	-149,27
Soc. Ass. Auto. Québec, immatriculation véhicules	-6 332,00
La Caisse Canadienne de dépôt de valeurs limitée, facture émission de numérosCUSIP	-873,27
Desroches, 3109.4 litres huile chauffage à .1820 M. Par.	-650,93
3000.8 litres diésel à .2010	-1391,02
Boivin et Gauvin, 2 harnais de tête, nettoyeurs, décalque	-94,46
Propane GRG, propane commercial	-231,49
Martin Simard Transport, 12 voyages neige	-203,39
Bossé et Frère inc., matériel machinerie	-61,17
Unibéton, 434,37tm à 7.90	-4106,54
32.73tm à 11.00	-414,12
Thibault Pontiac Buick, filtre et changer camion GMC	-109,79
Les Automobiles Chabot, pièce	
Inspection et pièces camion incendie	-247,54
Camion Ford 10 roues	-204,35
Souffleur	-42,00
Pétrole Montmagny, huile poste incendie	-35,29
Ministre des Finances, 1er versement fonds spécial financement des activités locales	-18 966,00
Commission Scolaire de la Côte-du-Sud, frais formation module 1 sécurité incendie (2 pompiers)	-250,00
Québectel Mobilité, cellulaire municipalité	-36,77
cellulaire pompiers	-22,54

Hydro-Québec, électricité Pav. Bédard	-54,78
Hydro-Québec, électricité usine chloration	-803,09
Couvre Planchers Lachance, tapis caserne incendie	-106,28
Plamondon Camquip ltée, lame one way	-487,80
Tracto, pièce cylindre niveleuse	-93,32
Industries Tanguay, contrôle avant reculons souffleur	-1 118,09
Filtrum, pièce chloration	-47,21
Dépanneur Ultra, essence camion incendie	-18,00
Receveur Général du Canada, renouvellement licence radio	-352,00
Propane GRG inc., propane commercial	-203,88
Les Commerçants de la Chaudière, envoi Dicom	-34,34
Produits Industriel J.P. Côté, chlore	-555,91
Pièce d'Auto GGM, diverses pièces	
Niveleuse	-88,30
Mack	-26,75
Ford 10 roues	-39,05
Equipement général	-152,97
	-307,07
Le Nettoyeur Magnymontois, location nettoyage salopettes	-89,37
Soc. Coop. Agri. Riv. Sud, matériel divers	
Assainissement	-52,00
Caserne incendie	-445,54
Garage	-414,76
	-912,30
Service Eclairage d'urgence JC Blais inc., vérification extincteurs Garage	-92,02
Compagnie canadienne d'assurances générales Lombard, réclamation	-385,00
Signabec, panneaux signalisation	-1 010,04
Total:	-65 900,63\$

Je soussigné, Yves Laflamme, secrétaire-trésorier de la Municipalité de Saint-François de la Rivière du Sud, certifie que la municipalité a dans son fonds général les avoirs requis pour payer les comptes ci-avant décrits.

**RÈGLEMENT NO 173-1999
CONCERNANT LES ANIMAUX**

ATTENDU QUE le conseil désire réglementer les animaux sur le territoire de la municipalité;

ATTENDU QUE N/A le conseil désire de plus imposer aux propriétaires d'ani-maux l'obligation de se procurer une licence, et fixer un tarif pour l'obtention de cette licence dans le but d'assurer des revenus suffisants afin de financer les coûts de la présente réglementation;

ATTENDU QUE le conseil désire de plus décréter que certains animaux et certaines situations ou faits constituent une nuisance et désire les prohiber;

ATTENDU QUE avis de motion a été régulièrement donné le 7 décembre 1998;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par monsieur Yves Laflamme,
APPUYÉ par madame Mariette Pelletier,
ET RÉSOLU le règlement suivant soit adopté :

- Article 1** Le préambule, sauf le deuxième attendu que, fait partie intégrante du présent règlement.
- Article 2** Aux fins de ce règlement, les expressions et mots suivants signifient :
- Gardien** Est réputé gardien, toute personne qui est propriétaire d'un animal ou qui possède, accompagne, garde, héberge ou nourrit un animal; personne qui a obtenu une licence tel que prévu au règlement.
- Animal** Inclus tous les animaux domestiques et/ou autres animaux sauvages ou exotiques apprivoisés.
- Chien** Comprend tout chien, mâle ou femelle ou leurs petits tenus ou gardés dans la municipalité.
- Chien d'attaque**
Désigne tout chien, mâle ou femelle dressé spécifiquement pour le combat ou la défense;
- Chien guide**
Un chien entraîné pour guider un handicapé visuel.
- Permis** Désigne une licence.
- Unité d'habitation**
Une résidence unifamiliale ou des logements situés dans un immeuble comprenant plus d'un logement, excluant un ou des bâtiments destinés à des fins agricoles.
- Contrôleur**
Outre les policiers de la Sûreté du Québec, la ou les personnes physiques ou morales, sociétés ou organismes que le Conseil de la municipalité a, par résolution, chargé d'appliquer la totalité ou partie du présent règlement.
- Parc** Les parcs situés sur le territoire de la municipalité et qui sont sous sa juridiction et comprend tous les espaces publics gazonnés ou non où le public a accès à des fins de repos, de détente et pour toute autre fin similaire.
- Terrain de jeux**
Un espace public de terrain principalement aménagé pour la pratique de sports et pour le loisir.
- ENTENTES**
Ententes N/A
- Article 3** La municipalité peut conclure des ententes avec toute personne ou tout organ-

isme pour l'autoriser à percevoir le coût des licences d'animaux et à appliquer en tout ou en partie un règlement de la municipalité concernant les animaux.

Toute personne ou organisme qui se voit confier l'autorisation de percevoir le coût des licences et d'appliquer en tout ou en partie le présent règlement est appelé, aux fins des présentes, le contrôleur.

Licence N/A

Article 4 Le gardien d'un chien, dans les limites de la municipalité, doit, avant le _____ de chaque année, obtenir une licence pour ce chien.

Tout propriétaire, possesseur ou gardien d'un ou de plusieurs chiens naissant, doit dans les trois mois de leur naissance, s'en défaire. Après ce laps de temps, les chiens doivent être enregistrés au bureau de la municipalité

Durée N/A

Article 5 La licence est payable annuellement et est valide pour la période d'une année allant du _____ au _____. Cette licence est incessible et non remboursable.

Coûts N/A

Article 6 La somme à payer pour l'obtention d'une licence sera fixée par résolution de conseil. Cette somme n'est ni divisible ni remboursable.

La licence est gratuite si elle est demandée par un handicapé visuel pour son chien guide, sur présentation d'un certificat médical attestant la cécité de cette personne.

Renseignements N/A

Article 7 Toute demande de licence doit indiquer les nom, prénom, adresse et numéro de téléphone de la personne qui fait la demande, ainsi que la race et le sexe du chien, de même que toutes les indications utiles pour établir l'identité du chien, incluant des traits particuliers, le cas échéant.

Mineur N/A

Article 8 Lorsque la demande de licence est faite par un mineur, le père, la mère, le tuteur ou un répondant du mineur doit consentir à la demande au moyen d'un écrit produit avec celle-ci.

Endroit N/A

Article 9 La demande de licence doit être présentée sur la formule fournie par la municipalité ou le contrôleur, au bureau de la municipalité.

Identification N/A

Article 10 Contre paiement du prix, le contrôleur remet au gardien une licence indiquant l'année de la licence et le numéro d'enregistrement de ce chien.

Port N/A

Article 11 Le gardien doit s'assurer que le chien porte cette licence en tout temps.

Registre N/A

Article 12 Le contrôleur tient un registre où sont inscrits les nom, prénom, date de naissance, adresse et numéro d'immatriculation du chien pour lequel une licence est émise, de même que tous les renseignements relatifs à ce chien

Perte N/A

Article 13 Advenant la perte ou la destruction de la licence, le propriétaire ou le gardien d'un chien à qui elle a été délivrée peut en obtenir une autre pour la somme _____\$.

Capture N/A

Article 14 Un chien qui ne porte pas la licence prévue au présent règlement peut être capturé par le contrôleur et gardé dans un enclos dont l'endroit sera déterminé par résolution de conseil.

Nuisances

Article 15 Constitue une nuisance et est prohibé tout animal qui aboie, hurle ou émet des cris d'une manière à troubler la paix

Article 16 Constitue une nuisance et devra être gardé dans un enclos:

a) un chien méchant, dangereux ayant la rage et non musclé ou qui a déjà mordu un animal ou un être humain;

b) un chien de race bull-terrier, staffordshire bull-terrier, american bull-terrier ou american staffordshire terrier ou chien hybride issu d'une des races ci-mencionnées (communément appelé «pitt-bull»).

Ce chien pourra être enfermé ou abattu par l'officier de cette municipalité chargé de veiller à l'observance du présent règlement. Également, si après 48 heures de sa mise en fourrière, un chien errant n'est pas réclamé l'officier de la municipalité pourra procéder à la destruction de l'animal. Cet officier chargé de la destruction de l'animal est nommé par résolution.

Garde

Article 17 Tout animal gardé à l'extérieur d'un bâtiment doit être tenu ou retenu au moyen d'un dispositif (attache, laisse, clôture, etc.) l'empêchant de sortir de ce terrain.

Endroit public

Article 18 Le gardien ne peut laisser l'animal errer dans un endroit public ou sur une propriété privée autre que celle du propriétaire de l'animal.

Toute personne désirant promener un ou des chiens dans les limites de la municipalité doit les tenir en laisse.

Le gardien d'un chien, lorsqu'il se trouve dans un endroit public, doit le retenir au moyen d'une laisse d'une longueur maximale de deux (2) mètres.

Territoire prohibé

Article 19 La garde de chien d'attaque est totalement prohibée dans le périmètre d'urbanisation identifié comme tel au règlement de zonage de la municipalité.

Chien d'attaque

Article 20 Tout chien d'attaque doit être continuellement tenu dans un enclos répondant aux spécifications suivantes :

Un parc entouré d'une clôture en treillis métallique galvanisé ou l'équivalent, fabriquée de mailles serrées de manière à empêcher toute personne d'y passer la main. Le treillis doit avoir une hauteur minimum de deux mètres et doit se

terminer par un angle de 45 degrés vers l'intérieur de l'enclos. Le bas du treillis doit être enfoui d'au moins 30 centimètres dans le sol. L'enclos doit respecter toutes les normes d'urbanisme en vigueur.

Enlèvement des excréments

Article 21 Tout propriétaire, possesseur ou gardien doit enlever les excréments sur la propriété publique afin d'éviter les odeurs nauséabondes.

Aux fins de l'aliéna précédent, le gardien d'un animal doit avoir constamment en sa possession les instruments nécessaires à l'enlèvement des excréments.

Morsure

Article 22 Lorsqu'un animal a mordu une personne, son gardien en avise le service de police le plus tôt possible et au plus tard dans les 24 heures.

Droit d'inspection-contrôleur

Article 23 Le conseil autorise ses officiers (contrôleurs) nommés par résolution et chargés de l'application du présent règlement à visiter et à examiner, entre 07h00 et 19h00, toute propriété mobilière et immobilière ainsi que l'extérieur ou l'intérieur de toute maison, bâtiment ou édifice quelconque, pour constater si les règlements y sont appliqués et ainsi tout propriétaire, locataire ou occupant de ces maisons, bâtiment et édifice, doit recevoir ces personnes et répondre à toutes les questions qui leur sont posées relativement à l'exécution de ce règlement.

Animaux domestiques

Article 24 Nul ne peut garder plus de deux animaux domestiques du même genre par unité d'habitation, commerce ou industrie, sauf si un permis a été émis par le préposé de la municipalité pour opérer un chenil, une fourrière, un hôpital vétérinaire, un commerce de vente d'animaux ou pour d'autres fins, le tout en conformité avec les dispositions du règlement de zonage de la municipalité.

Soins

Article 25 Le propriétaire d'un animal ou la personne qui en a la garde doit lui fournir les aliments, l'eau, l'abri ainsi que les soins convenables et ne doit, en aucun cas, l'abandonner en détresse.

Autorisation

Article 26 Le Conseil autorise de façon générale le ou les contrôleur(s) nommés par résolution à délivrer des constats d'infraction pour toute infraction au présent règlement.

DISPOSITION PÉNALE

Amendes

Article 27 Quiconque, incluant le gardien d'un animal, contrevient aux articles précédents commet une infraction et est passible, en outre des frais, d'une amende de 50.\$ pour une première infraction et de 100.\$ en cas de récidive au cours des 12 mois subséquents.

Entrée en vigueur

Article 28 Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

POINTS MUNICIPAUX

RÉSOLUTION POUR MANDATER LES POLICIERS DE LA SÛRETÉ A EMETTRE DES CONSTATS D'INFRACTION AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ POUR TOUTE INFRACTION AUX DISPOSITIONS DE LA LOI SUR LES VÉHICULES HORS ROUTE.

ATTENDU QUE pour assurer efficacement et légalement ses poursuites pénales devant la Cour municipale de Montmagny ou devant la Cour du Québec du district judiciaire de Québec, il est nécessaire d'autoriser immédiatement des personnes a délivrer, au nom de la Municipalité de Saint-François de la Rivière du Sud, des constats d'infraction.

PAR CONSEQUENT:

IL EST PROPOSÉ par madame Mariette Pelletier,
APPUYÉ par monsieur Auguste Boulet,
ET RÉSOLU conformément aux articles 9 et 147 du Code de procédure pénale (L.R.Q., c.c-25.1): d'autoriser généralement tous les membres de la Sûreté du Québec à délivrer au nom de la Municipalité de Saint-François de la Rivière du Sud un constat d'infraction pour toute infraction:

- i) aux dispositions du Code de la sécurité routière (L.R.Q., c.c-24.2) ou de l'un de ses règlements;
- ii) aux dispositions du Code municipal du Québec (L.R.Q., c.c-27) ou de l'un de ses règlements;
- iii) aux dispositions de la loi sur les véhicules hors-route (L.R.Q., c. v-1.2) ou de l'un de ses règlements;

AUTORISATION POUR CERTIFIER LA RÉSOLUTION NO 35-1999

Conformément aux articles 9 et 147 du Code de procédure pénale (L.R.Q., c.c-25.1) à la séance du Conseil de la Municipalité de Saint-François de la Rivière du Sud, tenue le 01 mars 1999, le Conseil a adopté la résolution No 35-1999 qui autorise généralement tous les membres de la Sûreté du Québec désignés en vertu des paragraphes 1° à 5° de l'article 43 de la Loi de police (L.R.Q., c.p-13) à délivrer un constat d'infraction pour toute infraction.

- aux dispositions du Code de la sécurité routière (L.R.Q., c.c-24.2) ou de l'un de ses règlements;
- aux dispositions du Code municipal du Québec (L.R.Q., c.c-27.1) ou de l'un de ses règlements;
- aux dispositions de la loi sur les véhicules hors-route (L.R.Q., c.v-1.2) ou de l'un de ses règlements;

Ce mandat demeure en vigueur jusqu'à révocation.

Donnée à St-François ce 1er mars 1999, pour le Conseil de St-François de la Rivière du Sud.

RAPPORT DE LA BIBLIOTHÈQUE DU ROCHER

La responsable de la Bibliothèque du Rocher, madame Isabelle Collin vient présenter son rapport annuel sur les activités de cette dernière. On y parle des activités culturelles qui ont eu lieu, de la collection locale, de nouvelles acquisitions, de la circulation des volumes, des bénévoles, des abonnés et du temps d'ouverture. Bref, c'est assez complet. Toute personne qui désire prendre connaissance de ce rapport, n'a qu'à se présenter au bureau municipal.

Le Conseil municipal félicite les bénévoles pour le temps alloué à la Bibliothèque du Rocher. Il y a eu en 1998: 1,149 heures de bénévolat.

PLACE AUX JEUNES MONTMAGNY-L'ISLET 1999

Place aux jeunes vise à contrer l'exode des jeunes diplômés. Ainsi, une vingtaine de jeunes se réuniront pendant 6 jours pour découvrir, imaginer et préparer leur avenir dans les régions de Montmagny et de l'Islet.

Les coûts de participation à Place aux Jeunes étant évalués à près de 150\$ par participant, une contribution de la municipalité de l'ordre de 50\$ par participant permettrait d'assurer la continuité de l'activité Place aux Jeunes.

Des 20 candidatures retenues, 2 proviennent de la municipalité. Une contribution totale de 100\$ est demandée.

L'année dernière, cette demande a été acheminée à la Caisse populaire.

CONSIDÉRANT QUE l'activité «Place aux jeunes» vise à contrer l'exode des jeunes diplômés de la région de Montmagny-L'Islet;

CONSIDÉRANT QUE parmi les candidatures retenues pour l'activité, il y en a deux qui proviennent de St-François;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Pierre Jean,
APPUYÉ par monsieur Réjean Cloutier,

ET RÉSOLU QUE la Municipalité de Saint-François de la Rivière du Sud accepte de verser une contribution financière de cent dollars (100\$) pour aider au financement de l'activité «Place aux jeunes Montmagny-L'Islet 1999».

OFFRE DE SERVICES POUR AMÉNAGEMENT DU PARC À MORIGEAU

Madame Chantal Prud'homme architecte paysagiste répond par voie écrite à la proposition que la municipalité lui a faite le 10 février dernier. Elle répond affirmativement à ladite proposition, cependant, elle porte à votre attention quelques considérations pour la réalisation du mandat. Une photocopie de la lettre est remise à chacun des élus.

Rappelons que la proposition de la municipalité était que madame Prud'homme devait exécuter toutes les étapes - relevés, esquisse préliminaire et plans d'exécution pour la somme de 5 000\$ taxes incluses.

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-François de la Rivière du Sud veut doter le secteur Morigeau d'une aire de repos en harmonie avec l'environnement;

CONSIDÉRANT QUE les travaux d'aménagement de ce futur parc se doivent de refléter un peu le cachet historique des lieux;

CONSIDÉRANT QUE l'aménagement projeté doit être solide et durable;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Réjean Cloutier,

APPUYÉ par monsieur Norbert Morin,

ET RÉSOLU QUE la Municipalité de Saint-François de la Rivière du Sud retient les services de madame Chantal Prud'homme, architecte paysagiste pour procéder à la réalisation d'une esquisse d'aménagement et de plans de réalisation concernant le parc Morigeau pour la somme de cinq mille dollars (5 000\$) taxes incluses.

Que ces travaux soient entrepris dès la fonte des neiges.

OFFICIER DESTRUCTEUR

A la séance du 1er février dernier, le Conseil a adopté le règlement concernant les animaux. A cette occasion, le Conseil municipal a désigné par résolution monsieur Nicolas Morin pour procéder à la destruction de l'animal après 48 heures de sa mise en fourrière, s'il n'est pas réclamé.

Comme il y a des frais d'encourus pour la mise en fourrière de chaque animal (nourriture), le Conseil municipal va allouer un montant à l'officier destructeur pour couvrir les frais de garde de 48 heures de l'animal.

IL EST PROPOSÉ par monsieur Réjean Cloutier,

APPUYÉ par madame Mariette Pelletier,

ET RÉSOLU QUE le Conseil municipal décide d'allouer un montant de vingt-cinq dollars (25\$) à l'officier destructeur pour couvrir les frais de garde de 48 heures de l'animal.

DÉJEUNER-COGNAC

Le Club social de la brigade incendie de St-François organise le 7 mars prochain un déjeuner-cognac au Centre des Loisirs de St-François dans le but d'amasser des fonds. L'an dernier le Club social avait demandé à la municipalité une contribution financière pour le déjeuner-cognac. La même demande est présentée pour cette année.

La municipalité avait contribué pour une somme de 100\$ l'année dernière.

IL EST PROPOSÉ par monsieur Pierre Jean,

APPUYÉ par monsieur Réjean Cloutier,

ET RÉSOLU QUE la Municipalité de Saint-François de la Rivière du Sud accepte de verser une contribution financière de cent dollars (100\$) au déjeuner-cognac organisé par les pompiers volontaires de la municipalité.

VILLE DE MONTMAGNY

La ville de Montmagny demande à St-François de la Rivière du Sud de donner suite à la résolution qui avait été présentée par la ville de Rosemère dans l'important dossier de la récupération des 375 millions de dollars versés par les municipalités au gouvernement du Québec.

Cette résolution a déjà été adoptée à la réunion du 1er février dernier.

Lors de leur dernière assemblée générale, le Conseil municipal de la ville de Montmagny a

adopté une résolution demandant aux gouvernements fédéral et provincial de mettre sur pied un programme permanent des infrastructures avec un financement adéquat, étant donné que ces travaux créent, entre autres, de nombreux emplois.

Considérant l'importance de ce dossier, la ville invite toutes les autres municipalités de la MRC de Montmagny à adopter une résolution similaire à celle que vous avez en main.

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec et le gouvernement du Canada ont institué, en 1994, le programme «Travaux d'infrastructures Canada-Québec», lequel prévoyait une indispensable participation du monde municipal, puisqu'il était financé à parts égales par le gouvernement fédéral, le gouvernement du Québec et les municipalités;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités ont pu bénéficier d'une chance de moderniser en parti leurs infrastructures et d'améliorer ainsi les services offerts à leurs populations respectives;

CONSIDÉRANT QU'il serait intéressant pour les municipalités de pouvoir bénéficier de subvention pour compléter le rajeunissement des infrastructures municipales leur permettant ainsi d'atteindre leurs objectifs d'amélioration des services offerts;

CONSIDÉRANT QUE sans l'aide financière des gouvernements, les municipalités ne disposent pas de suffisamment de ressources pour réaliser des projets de grande envergure;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Réjean Cloutier,
APPUYÉ par monsieur Pierre Jean,

ET RÉSOLU QUE la Municipalité de Saint-François de la Rivière du Sud demande au gouvernement fédéral et au gouvernement provincial d'instaurer un programme permanent, s'échelonnant sur quinze (15) ans, pour permettre aux municipalités du Québec de pouvoir bénéficier de nouvelles aides financières leur permettant de réaliser d'autres projets d'infrastructures, soit des travaux d'aqueduc, d'égout, d'assainissement, de voirie, de ponts municipaux ou encore des équipements municipaux et communautaires.

QUE copie de cette résolution soit transmise au premier ministre fédéral, au premier ministre provincial, au ministre des Affaires municipales, à monsieur Réal Gauvin député provincial et à monsieur Gilbert Normand député fédéral.

SOLDE RÉSIDUAIRE DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT NO 155-1997

Le service du financement municipal fait parvenir à la municipalité une liste cumulative de règlements d'emprunt approuvés ayant un solde à financer au 31 décembre 1998. Les soldes concernent l'assainissement des eaux soit:

147-1996 (honoraires professionnels)
315 000\$

157-1997 (PADEM)
2635 000\$

158-1997 (AIDA)
270 000\$

159-1997 (Municipalité)
626 025\$

C'est normal qu'il y ait un solde à financer car la 1re partie du financement permanent (émission d'obligations de 2 497 000\$) a été réalisée le 12 janvier 1999.

Par contre, il apparaît pour le règlement 155-1997 (rénovation à la Maison de la Paroisse) un solde résiduaire de 47 500\$.

Le règlement d'emprunt approuvé était de 130 000\$ et on a eu besoin de 82 500\$ pour financer le coût final de ces travaux. Une subvention de l'ordre de 29 000\$ a été versée par le ministère de la Culture pour la réalisation de ces travaux. Donc, il y a un résiduel de 47 500\$. Ce solde résiduaire n'est pas transférable à un autre projet. Donc, pour ne pas gonfler indûment le taux d'endettement de la municipalité, il faudrait annuler ce solde par résolution.

ATTENDU QUE le règlement d'emprunt No 155-1997 concerne les rénovations qui ont été faites aux parements extérieurs de la Maison de la paroisse;

ATTENDU QUE le montant d'emprunt approuvé de ce règlement était de l'ordre de cent trente mille dollars (130 000\$);

ATTENDU QUE le coût total des travaux n'a pas atteint cent trente mille dollars (130 000\$);

ATTENDU QU'il y a un solde résiduaire à ce règlement d'emprunt de l'ordre de quarante-sept mille cinq cents dollars (47 500\$);

ATTENDU QUE ce solde résiduaire du règlement d'emprunt No 155-1997 n'est pas transférable à un autre projet;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Réjean Cloutier,
APPUYÉ par monsieur Auguste Boulet,
ET RÉSOLU QUE la Municipalité de Saint-François de la rivière du Sud décide d'annuler le solde résiduaire de quarante-sept mille cinq cents dollars (47 500\$) du règlement d'emprunt No 155-1997 et ce, pour ne pas gonfler indûment le taux d'endettement de la municipalité.

OFFICE DU TOURISME DE LA CÔTE-DU-SUD

L'Office du Tourisme de la Côte-du-Sud veut organiser une campagne promotionnelle afin de positionner notre région sur des marchés ciblés et ce, par la télévision, de grands quotidiens et une brochure vacances. C'est un projet d'environ 100 000\$. A ce jour, il est financé à 30% par les intervenants touristiques de notre territoire.

La campagne vise la population de la grande région de Québec, de Chaudière-Appalaches ainsi qu'une partie de la Rive-Sud de Montréal.

La télévision sera le principal média utilisé et les quotidiens (Soleil, Presse) serviront de médias de soutien.

Donc, L'OTCS demande à chaque municipalité de la MRC de Montmagny une participation financière à cette campagne de promotion afin d'améliorer la visibilité de la région touristique de Montmagny et d'augmenter la fréquentation aux attraits et aux événements.

CONSIDÉRANT QUE l'industrie touristique génère de nombreux emplois

sur la Côte-du-Sud;

CONSIDÉRANT QUE les retombées économiques de l'industrie touristique sont considérables;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs personnes de St-François de la Rivière du Sud occupent des emplois qui sont reliés étroitement à cette industrie par exemple la restauration;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Pierre Jean,
APPUYÉ par monsieur Norbert Morin,
ET RÉSOLU QUE la Municipalité de Saint-François de la Rivière du Sud accepte de verser un montant de six cent soixante-seize dollars (676\$) pour le plan de promotion de l'Office du Tourisme de la Côte-du-Sud.

CORRESPONDANCE

Vendredi le 12 mars 1999 à Ste-Claire va se tenir une journée de formation sur les rôles et les responsabilités des inspecteurs agraires. Le coût d'inscription est de 110\$ par personne pour les membres et le personnel de la municipalité. On doit s'inscrire avant le 26 février.

IL EST PROPOSÉ par monsieur Réjean Cloutier,
APPUYÉ par monsieur Auguste Boulet,
ET RÉSOLU QUE le Conseil municipal autorise l'inspecteur municipal ou le secrétaire-trésorier à assister à la journée de formation sur les rôles et les responsabilités des inspecteurs agraires à Ste-Claire le 12 mars prochain.

Les Chevaliers de Colomb organisent un souper venaison au profit de la maison de secours La Frontière. Cette dégustation de viande sauvage sera présentée samedi soir le 20 mars à la salle Mgr Painchaud de Montmagny. Le coût par carte est de 25,00\$.

ATTENDU QUE la maison de secours La Frontière est un organisme qui vient en aide à des personnes en détresse;

ATTENDU QUE les Chevaliers de Colomb organisent un souper comme activité de financement à la maison de secours La Frontière;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Norbert Morin,
APPUYÉ par madame Mariette Pelletier,
ET RÉSOLU QUE le Conseil municipal décide de réserver 4 cartes pour le souper au profit de la maison de secours La Frontière.

IL EST PROPOSÉ par monsieur Pierre Jean,
APPUYÉ par monsieur Réjean Cloutier,
ET RÉSOLU QUE la séance soit levée.

La séance se termine vers vingt et une heures et vingt minutes.

Adopté unanimement

Jacques Dumas, maire

Yves Laflamme, sec.-trés.

Remerciements

Après plusieurs années consacrées au comité du base-ball mineur, M. Léo Laliberté a décidé de se retirer. Nous te remercions très sincèrement pour ton grand dévouement au sein du base-ball mineur. Merci Léo.

Le comité de base-ball mineur tient à vous remercier de votre présence lors de notre brunch du dimanche 7 février dernier.

Nous tenons également à vous remercier de votre encouragement et de votre appui lors de la vente de la bougie du Carnaval de Québec qui s'est déroulé le samedi 30 janvier. Nous avons eu à parcourir les paroisses de St-Vallier, de Berthier-Sur-Mer, de St-Pierre et de St-François. Nous avons dépassé notre objectif fixé par le Carnaval de Québec. Le comité tient à remercier tous les bénévoles qui nous ont aidé de près ou de loin à vendre la bougie du Carnaval, car sans eux, la tâche aurait été plus difficile. Un merci en particulier au Dépanneur Ultra et aux Loisirs de St-François pour leur commandite apportée lors de cette journée. Merci à tous.

Notre saison de base-ball arrive à grands pas. C'est le moment de faire les inscriptions pour la nouvelle saison. Ceux qui n'ont pas reçu la feuille d'inscription, veuillez en faire la demande au sein du comité de base-ball.

Des cours d'arbitres seront donnés bientôt : ceux qui seraient intéressés, veuillez donner votre nom le plus tôt possible à Normand Lacroix au 259-2478.

Nous sommes à la recherche d'entraîneurs pour nos équipes de base-

ball à différents niveaux. Si cela vous intéresse, veuillez nous contacter dès que possible.

Le comité du base-ball mineur
Yvon Rémillard, président



La Maison Funéraire Laurent Normand inc.

Pierre Normand, prés.
T.D.L.

Jean Normand
T.D.L.

116, ave Ste-Julie, Montmagny (Québec) G5V 2M1
Tél.: 418-248-0545

Les Équipements de Ferme

Jean-Paul Bonneau, prop.

Vente & Service

918, Boul. St-François O.
Saint-François, G0R 3A0

Tél.: 418-259-7289

SERVICE DE BULLDOZER

AIMÉ PROULX



660, rang Milieu
Saint-Pierre
Montmagny (Québec)
Tél.: 418-248-3310

MARTIN SIMARD TRANSPORT INC.

- Transport général
- Transport Gravier & Sable

275, Chemin St-François Ouest
Saint-François, Qc G0R 3A0

Tél.: 418-259-7789
Ligne directe: 1-800-463-8744



Fenêtres Montmagny inc.

C.P. 160, St-François, Montmagny (Québec) G0R 3A0

Bur.: (418) 259-7763
Fax: (418) 259-7236

Qué.: (418) 692-0659
Mtl: (514) 848-7174

Internet: <http://www.polarwd.com>



Petites annonces

Maison à vendre

Propriété à vendre comprenant maison, terrain assez grand, garage de tôle situé au bord de la route avec un peu d'équipement, et avec des arbres et jardin, aussi sentinelle pour éclairage.

881, Chemin St-François Nord-Ouest. Tél: 259-7565

Maison à vendre

8, 2e rue Est, Saint-François. Belle propriété, 28 x 40, construction 1975, 3 chambres, beau grand terrain avec arbre, entrée asphaltée, secteur tranquille.

Pour information: (418) 259-7114, 259-7906.

À vendre

Orgue parfait état, Stores verticaux 2" pvc blancs pour H.L.M. St-François, Antenne T.V. et annexe, Corde à linge, Tondeuse à gazon avec sac, Ensemble patio en bois (5 pcs), 1 sommier 54". Cause : déménagement

Danielle Lehoux au 259-7737

Logements à louer

J'ai deux loyers à sous-louer, non chauffés, non éclairés. 1er disponible maintenant. 2ième disponible pour le 1er mai.

Denis Blais 259-7124

Offre de service

Personne fiable pour faire ménage la fin de semaine.

Tél. : 259-2023

Gardienne

Je garderais des enfants, âgés de 0 à 5 ans, chez-moi, à la journée ou à la semaine. Je suis une personne responsable et dynamique et je possède de l'expérience auprès des enfants. Contactez-moi,

Maggy Gendron : 259-2012

**Les Jeux
de L'Écho**

n° 1

Solutions de la
page 20

n° 2 : meilleurs



O bonsoins



Pierre Martin

534, Chemin St-François O.
Saint-François — G0R 3A0

Tél.: 418-259-7728

Qu'est-ce que la dépression?

Tout le monde éprouve de la tristesse ou de la mélancolie à un moment ou l'autre.

Mais de tels sentiments ne devraient pas persister pendant des semaines ou des mois. Vous ne devriez pas avoir le cafard ou éprouver de l'anxiété et de l'inquiétude sans raison.

Si vous vous sentez ainsi depuis un certain temps, vous faites peut-être une dépression.

La dépression est une maladie, tout comme le diabète ou l'asthme. Elle peut survenir chez n'importe qui.

AUTO-TEST POUR LA DÉPRESSION

Répondez aux questions ci-dessous en fonction des 2 semaines qui viennent de s'écouler. Si vous répondez OUI à 5 des questions ou plus, apportez cet auto-test chez votre médecin. Ce test ne suffit pas à lui seul à déterminer si vous présentez une dépression. Seul un médecin peut vous le dire.

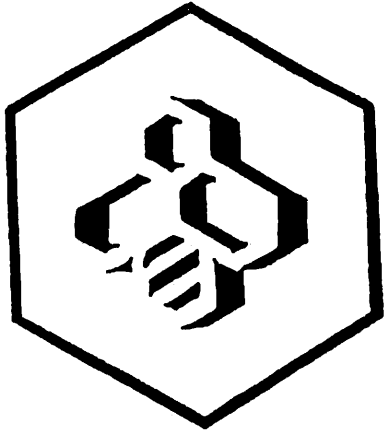
1. Êtes-vous triste, déprimé(e) ou mélancolique la plupart du temps?
2. Avez-vous perdu intérêt envers les activités que vous trouviez agréables auparavant ou avez-vous cessé d'y prendre plaisir?
3. Êtes-vous fatigué(e) ou sans énergie la plupart du temps?
4. Avez-vous de la difficulté à dormir ou dormez-vous trop?
5. Avez-vous de la difficulté à vous concentrer ou à prendre des décisions?
6. Votre appétit ou votre poids ont-ils changé?
7. Vous sentez-vous coupable ou inutile?
8. Avez-vous été pris(e) de peur ou de panique sans raison apparente?
9. Êtes-vous agité(e) et avez-vous de la difficulté à rester en place?
10. Ressentez-vous de l'anxiété ou de l'inquiétude?
11. Avez-vous l'impression de ne pouvoir continuer ainsi, avez-vous songé à la mort ou à mourir?

S'il vous est venu des idées suicidaires ou des pensées de mort récurrentes, consultez votre médecin, peu importe vos réponses aux autres questions.

Lundi: 9h à midi • 13h30 à 17h • 19h à 21h
Mar., mer., jeu.: 9h à midi • 13h30 à 17h
Vendredi: 9h à midi • 13h30 à 17h • 19h à 21h

LIVRAISON GRATUITE





La Caisse Populaire
de St-François de
Montmagny

N'oubliez pas
notre assemblée générale
annuelle
le mercredi 21 avril 1999
à 20 heures

**La Caisse Populaire
de St-François de
Montmagny**

Votre seule institution financière

LOCALE

Siège social

526, chemin St-François
Saint-François (Québec)
G0R 3A0

TÉL.: (418) 259-7786

FAX: (418) 259-7787

LÉON JALBERT
Directeur général